

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section éducation musicale et chant choral, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Alexandra DEGRAEVE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Vice-Président

M. Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Emmanuelle BOURRIQUET
Professeure agrégée

Académie de STRASBOURG

M. Jean-Sébastien CAMBON
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

M. Franck CHASSIER
Professeur certifié

Académie de VERSAILLES

Mme Séverine COURAU
EC. R Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

M. Christophe DURAND
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LIMOGES

M. Nicolas ESNAULT
Professeur certifié

Académie de NORMANDIE

Mme Marie GANDIN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LILLE

Mme Claire LACROIX
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Romain LAPEYRE
Professeur agrégé

Académie de TOULOUSE

M. Samuel LELIEVRE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANCY-METZ

M. Cédric LEMIRE
Professeur certifié

Mme Amélie MORIN
EC. R Professeure certifiée

M. Dominique MURAT
Professeur agrégé

Mme Anaïs PROST
Professeure certifiée

Académie de NORMANDIE

Académie de RENNES

Académie de POITIERS

Académie de BESANCON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 janvier 2025

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU